Image not found or type unknown

Heritage d'un petit enfant

Par **douxreveur**, le **22/03/2016** à **11:40**

Bonjour,

Mon fils et ma belle-fille espèrent hériter de ma mère ou tout du moins obtenir de sa part son pavillon ou autre à son décès.
Pour ce faire, ils lui font des tas de cadeaux, la "chérissent",la complimentent...actions et paroles qui montrent qu'ils sont très intéressés. Cette situation est pesante.
Ma mère a 89 ans, malgré qu'elle soit encore très bien, je la sais très influençable .
Elle a une préférence pour ce petit-fils et sa compagne, elle leur a beaucoup donné et payé: permis, argent de poche etc.. au détriment de ses autres petits enfants.
Je ne souhaite pas de conflit avec mon fils, ma mère et ma belle-fille, mais je souhaite pas également être lésé, ma sœur non plus.
Ma mère peut elle donner devant un notaire une partie de ses biens à un de ses petits-enfants?
Je vous remercie de vos conseils

Par **youris**, le **22/03/2016** à **11:44**

Bonjour,
Vous êtes héritier réservataire de votre mère qui ne peut disposer que de la quotité disponible qui est un pourcentage de son patrimoine fonction du nombre d'enfants.
Salutations

Par **youris**, le **22/03/2016** à **11:44**

Bonjour,
Vous êtes héritier réservataire de votre mère qui ne peut disposer que de la quotité disponible qui est un pourcentage de son patrimoine fonction du nombre d'enfants.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés